



Forêt j'étais - Ville je suis



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) du Raincy du jeudi 21 février 2019 (9h00) au vendredi 22 mars 2019 (17h00)

Par arrêté n° 2019 - 002, Monsieur le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) du Raincy.

Le projet de modification n° 1 du PLU du Raincy a pour objet de faire évoluer les règles des zones UA, UC et UE ainsi que certaines dispositions relatives au patrimoine architectural et paysager afin notamment de favoriser une meilleure qualité architecturale des constructions, de réduire la consommation d'espaces de pleine terre, et ainsi de mieux traduire les objectifs du PADD du PLU sur ces secteurs de la commune.

L'enquête se déroulera du jeudi 21 février 2019 à 9 heures au vendredi 22 mars 2019 à 17 heures au siège de l'enquête, Mairie du Raincy, 121, avenue de la Résistance, 933340 Le Raincy.

Monsieur Michel GAUTHIER, retraité, ancien cadre de la fonction publique, a été désigné commissaire enquêteur par le premier vice-président du tribunal administratif de Montreuil.

Le dossier soumis à enquête se compose, notamment, du rapport de présentation de la modification et des pièces modifiées du plan local d'urbanisme, des avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) après examen au cas par cas dispensant de réaliser une évaluation environnementale de la modification n° 1 du plan local d'urbanisme du Raincy, en date du 14 décembre 2018.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête est déposé et tenu à la disposition du public en mairie du Raincy, au service Etat Civil, 121, avenue de la Résistance, 93340 Le Raincy, aux heures habituelles d'ouverture au public (Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30 - Mardi de 13h30 à 20h00.)

Le dossier soumis à l'enquête peut être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie du Raincy, au lieu indiqué ci-dessus, et sur le site internet de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est www.grandparisgrandest.fr.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture et pendant la durée de l'enquête, communication du dossier d'enquête publique auprès de monsieur le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est, 11, boulevard du Mont d'Est, 93 160 Noisy-le-Grand.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa

disposition au lieu indiqué ci-dessus, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : **Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU du Raincy - Mairie du Raincy - 121, avenue de la Résistance, 93 340 Le Raincy.** Elles peuvent aussi être adressées au commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante plu-leraincy@grandparisgrandest.fr.

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions adressées par voie électronique sont consultables sur le site internet de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est www.grandparisgrandest.fr.

Toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête peut obtenir, à ses frais, communication des observations et propositions du public auprès du Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est, 11, boulevard du Mont d'Est, 93 160 Noisy-le-Grand.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie du Raincy 121, avenue de la Résistance 93340 Le Raincy, aux jours et heures indiquées ci-dessous :

- **Le jeudi 21 février 2019, de 9 heures à 12 heures,**
- **Le lundi 4 mars 2019, de 9 heures à 12 heures**
- **Le mardi 12 mars 2019, de 17 heures à 20 heures,**
- **Le vendredi 22 mars 2019, de 14 heures à 17 heures.**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la mairie du Raincy pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront consultables sur le site internet de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est www.grandparisgrandest.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, la modification n° 1 du plan local d'urbanisme du Raincy, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par le conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est.

Les informations sur projet soumis à enquête peuvent être demandées auprès du service Projets/Habitat et du service Urbanisme de la ville du Raincy, centre administratif, 8, allée Baratin, 93340 Le Raincy (Tél : 01.43.02.30.63).